

## Cfdt FTV : pourquoi se syndiquer ?



Le « chacun pour soi », très peu pour vous... Vous, c'est plutôt « tous pour un, un pour tous ». Se fondre dans la masse et râler dans les couloirs, pas votre tasse de thé... Vous, vous voulez forger votre propre opinion et vous exprimer.

Vous aimez vous informer et réfléchir aux évolutions sociétales, à celles du travail ou de votre métier. **L'action collective, ça vous parle, la défense des intérêts collectifs et individuels, c'est important pour vous...**

**Alors vous êtes prêts à faire le grand saut : syndiquez-vous !**

SEPTEMBRE 2021

**Et syndiquez-vous à la Cfdt, parce que...** Le syndicat efficace est celui qui rassemble le plus grand nombre. C'est ainsi qu'il peut le mieux porter la voix des salariés. C'est ainsi qu'il peut mobiliser, proposer, contester, revendiquer, négocier et faire évoluer les droits collectifs.

**Être syndiqué, qu'est-ce que cela implique ?** A vous de choisir : vous pouvez vous syndiquer simplement pour être informé de vos droits individuels et collectifs, ou pour être accompagné et défendu dans votre quotidien au travail.

Vous pouvez aussi vous engager aux côtés de votre syndicat, la Cfdt. En faisant circuler les informations parmi vos collègues ; en représentant la Cfdt lors de négociations dans l'entreprise, être élu dans une instance représentative du personnel, ou représenter la Cfdt dans votre site en tant que délégué syndical.

**Être syndiqué à la Cfdt, c'est aussi l'occasion de rencontrer des collègues et d'échanger avec eux sur leur vécu au travail ou leur vision de l'avenir de l'entreprise et des métiers.** C'est être informé de la vie de l'entreprise, disposer d'une aide juridique en cas de litige avec l'employeur ; c'est participer à la vie de la section, donner son avis, ou contribuer à la construction des positions de la section.

**Être syndiqué, comment ça marche ?** Pour se syndiquer à la Cfdt, il suffit de contacter un délégué syndical, qui vous indiquera la marche à suivre. Ou de télécharger le bulletin d'adhésion et de nous le renvoyer par mail ([cfdtgroupe@francetv.fr](mailto:cfdtgroupe@francetv.fr)).

**Combien ça va vous coûter ?** La cotisation est calculée sur la base de 0,75% de votre salaire net. Vous pourrez ensuite la déduire de votre impôt sur le revenu (66% de réduction d'impôt). Les cotisations sont la principale source de financement de la Cfdt : elles garantissent l'indépendance et l'efficacité du syndicat, elles financent les formations des militants, les actions juridiques pour assurer la défense collective et individuelle des salariés. Elles permettent aussi de faire vivre la structure fédérative de la Cfdt.



SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt\_ftv

 /cfdt.ftv

[CFDT-FTV.FR](http://CFDT-FTV.FR)



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**